



La lettre d'Afrique centrale

**Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Equatoriale –
République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad**

N° 19 – octobre 2020

© DG Trésor

SOMMAIRE

REGION

L'accès au numérique et ses usages restent limités en Afrique centrale.....2

CAMEROUN

La place centrale de l'État ralentit le développement du secteur des télécommunications.....4

CONGO

Le secteur du numérique au Congo.....6

GABON

Le développement des TIC stimulé par une politique volontariste de soutien au numérique.....9

GUINÉE ÉQUATORIALE

Les investissements réalisés dans le secteur des TIC restent insuffisants pour rattraper le retard sur les pays voisins.....11

RDC

Secteur des TIC : peu de financements publics et un écosystème privé encore embryonnaire.....12

TCHAD

Le Tchad s'engage dans la modernisation de ses infrastructures de télécommunications.....14

FOCUS STATISTIQUE

Diffusion des TIC en Afrique centrale.....16

Principaux indicateurs macroéconomiques.....19

EDITO

Tous les pays de la sous-région affichent des ambitions en matière de développement des TIC, souvent renforcées par la crise Covid qui a mis les projecteurs sur l'utilité des applications e-santé ou e-éducation. Mais les résultats sont très variables, et les signaux donnés parfois contradictoires, à l'image de la situation en RDC où le Président crée des structures nouvelles mais augmente la pression fiscale sur les téléphones mobiles.

Le Gabon est probablement le meilleur exemple d'un pays où les projets conduits par l'État, accompagnés par les bailleurs et largement confiés au secteur privé ont permis des progrès très encourageants. Ils se déclinent aujourd'hui à plusieurs niveaux : l'image du pays – le Gabon est désormais bien installé dans le peloton de tête des pays africains les mieux équipés ; l'environnement de travail des entreprises, qui peuvent bénéficier des connexions haut débit dont elles ont besoin pour travailler, pour un coût qui est l'un des plus bas du continent ; l'écosystème d'innovation qui peut ainsi se développer ; les emplois, la croissance et les recettes budgétaires qui l'accompagnent.

Les autres pays n'ont pas avancé au même rythme, au point qu'il faille craindre aujourd'hui que l'Afrique centrale ne soit en train de rater une marche. Elle avait bénéficié de l'arrivée du téléphone mobile, dans des conditions qui ont été une des phases les plus positives en matière de développement économique de ces dernières années, en sautant largement l'étape de la téléphonie fixe et en développant des applications nouvelles adaptées au terrain comme le *mobile money*. Le risque aujourd'hui est que ce succès passé masque un échec à venir : la progression d'Internet est importante, mais déjà un peu moins rapide. Et surtout le haut débit ne décolle que très lentement.

Il est probable que le rôle de l'État est souvent mal calibré (au Cameroun, au Congo ?) ou que d'autres préoccupations aient joué. Le cas de la Guinée équatoriale est énigmatique : face à une problématique de diversification hors pétrole comparable à celle du Gabon, le pays qui a le plus investi dans les infrastructures a largement laissé de côté la question du numérique, et se trouve aujourd'hui avoir de belles routes, mais l'accès à Internet parmi les moins développés, et le plus coûteux, du continent.

Pierre GRANDJOUAN
Chef du Service économique régional
pour l'Afrique centrale

REGION

L'accès au numérique et ses usages restent limités en Afrique centrale

L'accès à la téléphonie mobile et à Internet reste très variable selon les pays

Malgré un développement rapide au cours de la dernière décennie, le taux d'accès à la téléphonie mobile reste très variable selon les pays de la zone (cf. graphique 1 en annexe). Au Gabon et au Congo-Brazzaville, les deux seuls pays affichant un niveau supérieur à la moyenne d'Afrique subsaharienne, on comptait respectivement 138 et 95 abonnements à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2018. Sao Tomé et Príncipe et le Cameroun s'inscrivaient légèrement en retrait avec respectivement 77 et 73 abonnements pour 100 habitants. Les autres pays d'Afrique centrale – caractérisés par un niveau de vie inférieur, un territoire enclavé, ou dans le cas de la RDC, une vaste superficie et une population importante – affichaient des niveaux parmi les plus faibles au monde, compris entre 45 (Tchad et Guinée équatoriale) et 27 (Centrafrique) abonnements pour 100 habitants.

Le classement des pays d'Afrique centrale en matière d'accès à Internet est sensiblement le même (cf. graphique 2 en annexe). Le Gabon se distingue grâce à un accès offert à un peu plus de la moitié de la population, suivi de Sao Tomé et Príncipe, de la Guinée équatoriale et du Cameroun qui, avec un taux d'accès compris entre 23 % et 30 % de la population, parviennent à se hisser au-dessus de la moyenne d'Afrique subsaharienne (22,1 % en 2017). En avance sur la téléphonie mobile, le Congo-Brazzaville se place en revanche du côté des pays les moins avancés en matière d'accès à Internet (RDC, Tchad, Centrafrique), dont le taux d'utilisateur est compris entre 4 % et 9 % de la population.

Enfin, l'accès à l'Internet haut débit par ligne fixe reste quasiment nul en Afrique centrale : aucun pays de la zone ne parvient à dépasser la moyenne continentale de 1,7 abonnement pour 100 habitants en 2018 (cf. graphique 3 en annexe), et ce malgré des investissements – parfois très coûteux – consentis par les États.

Outre le faible développement des réseaux, le coût élevé de l'accès à l'Internet représente l'un des principaux freins à sa diffusion. Selon les chiffres compilés par l'*Alliance for affordable Internet*, les pays d'Afrique centrale présentaient en 2017 les coûts de connexion les plus élevés d'Afrique subsaharienne, un gigabit de données mobiles coûtant par exemple entre environ 9 et 12 USD au Congo, en Centrafrique, en RDC ou au Tchad et jusqu'à plus de 34 USD en Guinée équatoriale (cf. graphique 5 en annexe). Seul le Cameroun et, dans une moindre mesure, le Gabon se distinguaient avec des prix du gigabit de respectivement 3,4 et 6,9 USD. En réalité les coûts de l'accès sont nettement plus bas encore au Gabon, en tenant compte des conditions d'accès permises par la fibre optique.

En conséquence de ce faible déploiement des technologies numériques, les usages qui sont fait d'Internet et de la téléphonie mobile dans la sous-région restent encore limités.

Le *mobile money* se diffuse mais reste pour l'instant cantonné à des services rudimentaires

Le *mobile money* a connu une diffusion rapide en Afrique centrale au cours des dernières années, mais son usage reste cantonné à des services relativement simples. Ce sont surtout pour les transferts d'argent que le service est utilisé (18 % des opérations pour 28 % des montants, les dépôts et retraits d'espèces représentant respectivement 29 % et 24 % du montant des transactions). Ces activités sont favorisées par un vaste réseau de petites agences permettant les retraits et dépôts, plus développé que celui des agences de transfert traditionnelles, mais également par de moindres frais.

De nouveaux services associés au *mobile money*, sont récemment apparus au sein des pays de la CEMAC. Il est désormais possible par exemple de payer à distance son abonnement à un service de télévision, ses factures d'eau et d'électricité, ses frais scolaires et universitaires, mais aussi ses taxes foncières. La plateforme permet également de recevoir les allocations familiales versées au Cameroun par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et de contracter une police d'assurance.

Ces nouveaux services restent pour le moment peu utilisés, en raison notamment d'une réglementation ayant évolué plus tardivement en comparaison avec d'autres pays ou régions du continent. Il a notamment fallu attendre fin 2018 pour qu'un nouveau règlement sur les services de paiement électronique autorisant la création d'« établissements de paiement » soit édicté par la BEAC et permette aux opérateurs de proposer de nouveaux



services financiers, tels que le crédit aux clients. Ces nouvelles activités sont par ailleurs strictement encadrées, le crédit étant par exemple autorisé exclusivement dans le cadre d'une opération de paiement d'un bien ou d'un service. Son montant ne peut excéder 100 000 FCFA et la durée de remboursement est plafonnée à trois mois. Au Cameroun l'opérateur de téléphonie mobile MTN a créé sa filiale Mobile Money Corporation, en charge de la gestion des services d'émission de monnaie électronique, de dépôt et de retrait de fonds, conformément au règlement de 2018. Mobile Money Corporation offrira à ses clients des services de microcrédit et d'épargne. L'opérateur de téléphonie a signé des accords avec plusieurs institutions de microfinance au Cameroun et servirait de plateforme de distribution de services d'épargne et de crédit au profit de ces établissements financiers. Un modèle qui fonctionne déjà au Ghana avec MTN Ghana et au Kenya avec M-Shwari. Orange Cameroun a lui aussi procédé à la création d'une filiale en charge des opérations de paiement électronique, dénommée Orange Money Cameroun (OMCM).

Le e-commerce peine à trouver un modèle adapté aux réalités locales

Malgré les nombreux projets lancés par différents investisseurs, le e-commerce peine à se développer et à dépasser le stade des solutions locales et du circuit informel. Au classement de la CNUCED sur la pratique du e-commerce, le Gabon, premier pays d'Afrique centrale, se classe ainsi à la 106^{ème} place sur 152 pays en 2019. Le Cameroun, classé 101^{ème} en 2018, perd 16 places en 2019 et se classe 117^{ème}, en raison notamment de l'arrêt des activités de Jumia. Cette plateforme, active dans le pays depuis 2013, aurait annoncé comme motif de son départ, l'imaturité du marché camerounais en matière de e-commerce. Le départ de Jumia, symbole de la perte de vitesse du circuit formel du e-commerce en Afrique centrale, survient trois ans seulement après celui de Cdiscount. Le site français de e-commerce, appartenant au groupe de grande distribution Casino, avait lancé ses activités au Cameroun en décembre 2014 avant d'y mettre un terme en 2016 au motif des longs délais de passage des marchandises au port de Douala – qui avait connu à cette époque une longue période de congestion –, ainsi que la concurrence farouche que lui livraient alors des sites locaux proposant des produits contrefaits ou bas de gamme, à très bas prix.

Les autres pays d'Afrique centrale occupent le bas du classement de la CNUCED : Congo 147^{ème}, RDC 148^{ème}, Tchad 151^{ème}. L'activité de e-commerce semble donc se développer davantage sur les plateformes informelles des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.), créant une concurrence à l'activité formelle.

La dématérialisation des procédures administratives connaît des avancées au Cameroun, au Gabon ou au Congo mais reste à un stade embryonnaire dans les autres pays

La dématérialisation de la relation entre le contribuable et l'administration fiscale n'est pas encore un processus abouti en Afrique centrale. Certaines initiatives ont néanmoins été lancées au cours des dernières années et le Cameroun fait figure de pionnier dans ce domaine grâce aux résultats obtenus en matière d'élargissement de l'assiette fiscale et aux solutions déployées pour sécuriser la collecte des recettes publiques.

Ainsi, le croisement des fichiers de la Direction générale des Douanes et de celle des Impôts, à travers la plateforme FUSION, a permis d'identifier 4 320 importateurs non recensés par la DGI. L'exploitation de ces données a permis d'imposer plus de 500 nouveaux contribuables pour un rendement fiscal estimé à plus de 3 Mds FCFA. Par ailleurs, la dématérialisation des modalités d'enregistrement de la commande publique s'est traduite par une augmentation significative du rendement des droits d'enregistrement (+28 % à 37 Mds FCFA). Au plan qualitatif, la mise en place de la télédéclaration a permis une meilleure fidélisation des contribuables avec un taux de déclaration dans les délais avoisinant 100 % pour la Direction des grandes entreprises (DGE) et 90 % dans les Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME).

D'autres pays de la zone ont mis en place des solutions numériques visant à faciliter la relation entre contribuables et administrations fiscales. Au Gabon, les déclarations et le paiement des impôts en ligne sont ainsi possibles depuis le début de l'année à travers la plateforme E-tax. Elle est ouverte exclusivement aux contribuables rattachés à la DGE et aux CIME d'Owendo et de Port-Gentil. Cette plateforme permet de déclarer et de payer diverses taxes dont la TVA, les acomptes et le solde de l'impôt sur les sociétés, les retenues à la source sur les salaires, etc. Une application similaire, également baptisée E-tax, a été lancée début juillet 2020 au Congo. Elle permet de dématérialiser les procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes et de centraliser les données des contribuables, avec pour objectif d'améliorer et de sécuriser la collecte des impôts et taxes. E-tax devrait également permettre à la Direction générale des Impôts et des domaines d'interagir avec les autres régies financières, notamment la Douane et le Trésor.

Au Tchad, en Centrafrique, en Guinée équatoriale et en RDC, la dématérialisation des procédures fiscales reste



en revanche à un stade embryonnaire, voire est inexistante.

Le développement des infrastructures et la baisse des coûts, préalables indispensables à la croissance du secteur

Le déploiement d'infrastructures de télécommunications de qualité et la réduction des coûts d'accès à Internet apparaissent comme des impératifs à l'accélération du développement des usages du numérique en Afrique centrale. Dans plusieurs pays de la zone, le développement des infrastructures se trouvent notamment ralenti par la volonté des États de protéger un secteur jugé stratégique, en octroyant à des entités publiques le monopole sur la construction et l'exploitation des réseaux. Les pouvoirs publics se privent ainsi des capitaux qui pourraient être apportés par des investisseurs privés.

Les conditions de mise en œuvre du projet sous-régional « *Central African Backbone* », porté par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, sont éloquents à ce titre. Initié en 2007 et présenté comme un des principaux projets intégrateurs en Afrique centrale, il visait à relier l'ensemble des pays de la zone par un réseau de fibre optique et à renforcer les capacités des États en matière de gestion de partenariat-public-privé (PPP) dans l'optique du déploiement des réseaux à l'échelle nationale. Cette deuxième composante a finalement été annulée après la décision prise par le Cameroun, puis par le Tchad, de privilégier des investissements financés exclusivement par l'endettement public. Plus d'une décennie après le lancement du projet, le niveau d'accès à l'Internet haut débit par ligne fixe est toujours quasi-nul (environ 0,1 abonnement pour 100 habitants). A l'inverse, le PPP conclu au Gabon avec l'entreprise Bouygues Energies & Services a démontré de bons résultats et le taux d'accès à l'Internet haut débit par ligne fixe est le plus élevé de la zone (1,4 abonnements/100 habitants), proche de la moyenne d'Afrique subsaharienne (1,7).

CAMEROUN

La place centrale de l'État ralentit le développement du secteur des télécommunications

Le gouvernement camerounais s'est doté en 2016 d'un plan stratégique « Cameroun Numérique 2020 ». Alors que ce plan arrive à échéance, le développement du secteur des TIC connaît toujours d'importants retards par rapport à d'autres pays africains. Si certains usages numériques se développent, à travers par exemple la montée en puissance du *mobile money*, la digitalisation des banques et de certains services publics, les défis du secteur sont encore nombreux. Ceux-ci portent notamment sur le financement, la réglementation ainsi que les investissements dans les infrastructures de télécommunication.

En dépit d'investissements conséquents, le secteur des télécommunications souffre d'une faible avancée des projets et pourrait bénéficier d'un soutien accru

Le développement des télécommunications au Cameroun enregistre différents retards. Ceux-ci portent sur presque tous les segments des TIC :

- En matière de téléphonie mobile, si le Cameroun est dans la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, il est en retard croissant par rapport à des pays comparables en Afrique de l'Ouest : en 2015, le Cameroun avait, pour 100 habitants, 30 abonnés mobiles de moins que la Côte d'Ivoire. En 2018, le Cameroun est resté au même stade (75 abonnements pour 100 habitants), presque moitié moins qu'en Côte d'Ivoire (135 abonnements pour 100 habitants).
- En matière d'accès à Internet, les différences se sont accentuées en quelques années : alors qu'en 2014 le pourcentage d'accès à Internet au Cameroun était similaire à celui de la Côte d'Ivoire (respectivement de 16 et 19 %), 23 % de la population camerounaise utilisait Internet en 2017, soit presque deux fois moins que la population ivoirienne.
- Enfin, le Cameroun accuse un retard important en termes d'accès à la téléphonie mobile haut débit : si en 2018, la Côte d'Ivoire comptait 0,7 abonnements haut débit pour 100 habitants, ce chiffre est dix fois plus faible au Cameroun.

Cette situation contraste avec les nombreux investissements réalisés depuis la fin des années 2000. Le développement des infrastructures de fibre optique a par exemple été soutenu par le projet régional « *Central African Backbone* », porté par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Mais alors que ce



projet prévoyait le recours à un partenariat-public-privé (PPP) pour éviter de faire peser le poids de ces investissements uniquement sur les États, le Cameroun a fait le choix d'assumer seul le déploiement du réseau de fibre optique, au prix d'une forte augmentation de l'endettement public.

Les entreprises chinoises ont été en première ligne pour conduire les projets dans le secteur des TIC. Entre 2007 et 2018, les prêts consentis par la Chine pour développer le secteur des télécommunications au Cameroun se sont élevés à plus de 850 M USD au total. Principalement centrés sur le développement de la fibre optique (construction du câble sous-marin SAIL entre le Brésil et Kribi, déploiement national du réseau, etc.), ces projets ont également porté sur la réhabilitation de la CRTV (62 M USD en 2016) ou sur l'installation d'un système de vidéosurveillance à Douala (40 M USD en 2018).

Le secteur des télécommunications reste marqué par la position centrale de l'État

Selon l'Union internationale des télécommunications, l'Afrique est le continent où les législations nationales visant à accélérer le développement du numérique ont le plus évolué lors des dix dernières années. Ceci inclut notamment le haut débit, partie intégrante de la stratégie numérique de vingt-cinq pays d'Afrique, ou encore le développement des services financiers numériques. En Afrique subsaharienne, l'argent mobile a été le grand moteur de l'inclusion financière ces dernières années. Néanmoins, l'Afrique centrale est en retard par rapport au reste du continent en raison d'une réglementation ayant évolué plus lentement : en effet, sur les 400 millions de comptes actifs en Afrique subsaharienne, moins d'un sur dix est localisé en Afrique centrale (CEMAC et RDC) alors que la sous-région compte pour 13 % de la population africaine. Cet usage du *mobile money* est particulièrement faible au Cameroun (15 % de la population adulte), alors qu'à titre de comparaison, cela représente 43 % de la population au Gabon et 73 % au Kenya.

Par ailleurs, le rôle central joué par l'entreprise publique Camtel dans le secteur des télécommunications soulève un certain nombre d'interrogations. Camtel possède en effet une position prépondérante puisqu'elle détient le monopole du réseau de fibre optique au Cameroun, et joue à la fois le rôle d'opérateur grâce à ses licences sur la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et Internet, et celui de fournisseur d'accès à la fibre optique pour ses concurrents (MTN, Orange et Viettel).

Alors que les investissements des trois principaux opérateurs mobiles, MTN (depuis 2000), Orange (2002), Viettel (2012), avaient produit des résultats satisfaisants en termes de développement de la téléphonie mobile jusqu'à la fin des années 2000, le monopole attribué à Camtel pour la pose de la fibre optique constitue aujourd'hui un des principaux freins au développement du réseau. Les prêts contractés par le Cameroun auprès d'Eximbank China et de la BoC (cf. *supra*), sont supportés en large partie par Camtel et l'entreprise est donc endettée de manière conséquente – le total de ses dettes s'élevait en 2018 à 608 Mds FCFA, soit cinq fois ses capitaux propres – ce qui obère sa capacité à porter de nouveaux projets d'investissement.

Le développement des TIC suppose une réforme du secteur des télécommunications

Une réforme du secteur des télécommunications apparaît ainsi nécessaire pour accélérer le développement des TIC au Cameroun.

Une première annonce a été faite mi-2019 quand le Gouvernement s'est résolu, face aux difficultés financières de l'entreprise, à procéder à l'ouverture partielle (30 %) du capital de Camtel. Aucun investisseur, public ou privé, ne s'est pour le moment manifesté et ce projet ne connaît donc pas d'avancées concrètes. Pour rappel, l'ouverture du capital de Camtel est un sujet de longue date : une tentative de privatisation avait déjà été menée en 2006. Celle-ci n'a pas abouti, le Gouvernement ayant jugé insuffisante l'offre formulée à l'époque par l'entreprise sud-africaine Télécel, évaluée à 100 Mds FCFA.

L'ouverture du secteur aux investisseurs privés représente une autre piste pour stimuler le développement des infrastructures, notamment de fibre optique. Plusieurs alternatives sont possibles : (i) autoriser les opérateurs privés à développer et exploiter leurs propres infrastructures, ou (ii) développer des partenariats public-privé entre Camtel et des investisseurs privés, ce qui permettrait de répartir le coût de l'investissement, ce qui implique toutefois que Camtel accepte que l'infrastructure soit opérée par un partenaire privé.

Mais, s'agissant de l'ouverture du capital de Camtel ou du développement de projets en PPP, la situation financière de l'entreprise publique constitue un point de blocage important. Dans les deux cas, la réalisation d'un audit de l'entreprise, qui pourrait éventuellement déboucher sur une restructuration de l'entreprise, représenterait une première étape importante. Ce travail a été lancé à plusieurs reprises, notamment sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale, mais il n'a pas encore abouti.

CONGO

Le secteur du numérique au Congo

Le développement du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constitue un axe majeur de la stratégie de diversification de l'économie congolaise définie par les autorités. Cet objectif a été réaffirmé à travers le lancement en 2019 d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique du Congo baptisée « Congo Digital 2025 ».

Mais le secteur peine à décoller, et ce malgré les importants investissements structurants réalisés et l'émergence d'un tissu d'entrepreneurs privés dynamiques. Les freins à l'expansion du secteur du numérique restent nombreux et l'intégration des TIC dans le tissu économique congolais est encore limitée par de multiples facteurs endogènes (données, services électriques, compétences, etc.), la crise actuelle ne favorisant sans doute pas la réalisation de projets d'envergure par manque de moyens.

L'ARPCE : une autorité de contrôle puissante

Le secteur des NTIC au Congo-Brazzaville est aujourd'hui régulé par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) créée en 2009 (loi n° 11-2009 du 25/11/2009) qui a ouvert le secteur des NTIC à la concurrence.

C'est l'autorité de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des Postes et communications électroniques. Avant sa création, il n'existait aucune réglementation stricte. L'Office National des Postes et Télécommunications, structure qui régulait ce secteur jusqu'aux années 90, cumulait à lui tout seul tous les pouvoirs et les fonctions allant de la régulation à la distribution. Les profondes mutations qui sont intervenues dans le secteur durant les années 2000 et les conditionnalités relatives à l'accès à l'initiative pays pauvres très endettés (I-PPTE), ont obligé l'État congolais à s'aligner sur les standards internationaux. L'ARPCE encadre désormais l'activité des opérateurs, garantit le service aux usagers et recouvre pour le compte de l'État les droits, taxes et redevances des secteurs des Postes et des communications électroniques. C'est à ce titre qu'elle a été désignée comme prestataire technique pour la mise en œuvre du « Hub Numérique » visant à assurer le suivi des transactions électroniques effectuées sur le territoire national, par transfert, prélèvement bancaire ou télé règlement (*mobile money*).

A la loi créant l'ARPCE se sont ajoutées les lois sur la cybersécurité et contre la cybercriminalité en vigueur depuis juin 2020. La première régit le cadre juridique national de sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communications électroniques et la seconde définit les infractions et la procédure judiciaire en la matière, en complément des dispositions du code pénal. Plusieurs projets de loi sont à l'étude ou à l'état de projet, comme une loi encadrant les start-up.

Des infrastructures en construction

Le Projet de couverture nationale (PCN) est le projet de modernisation du réseau national de télécommunications. Il est piloté par l'opérateur public Congo Télécom. Le PCN vise à améliorer l'accès à Internet, *via* notamment la construction d'un réseau de fibre optique terrestre reliant Pointe-Noire à Brazzaville. Le PCN comprend trois volets : commutation, transport et accès local. Dans le volet accès, des boucles optiques métropolitaines ont été construites dans Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo, et d'autres départements par la société chinoise Huawei. Dans son volet transport, il s'agit notamment de couvrir le territoire national en fibre optique en réalisant une dorsale optique terrestre reliant Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo et Ouesso et des ramifications (bretelles) à partir de ce tronç vers d'autres départements. Le démarrage de la troisième phase de ce projet, le « dernier kilomètre » doit permettre la connexion des entreprises et des ménages à la fibre optique haut-débit.

Plusieurs grands projets d'infrastructures ont, par ailleurs, été réalisés ces dernières années pour compléter le PCN. La première phase du programme régional d'interconnexion Central African Backbone (CAB) commencée en 2015 a été achevée en décembre 2017 et est effective depuis avril 2018. Ce projet connecte le Congo et le Gabon par la fibre optique. Cette phase exploitée en délégation de service public par l'entreprise congolaise PI Service/Sky TIC a été confiée en décembre 2019 à une entreprise congolaise, Mamb services, qui a pour mission de maintenir et de commercialiser le réseau pour une durée de sept ans. La deuxième phase du projet qui prévoit de raccorder le Congo au Cameroun et à la RCA est en cours de réalisation. La Banque



mondiale a cofinancé avec l'État la phase 1 du projet CAB à hauteur de 15 M EUR chacun et la Banque africaine de développement la phase 2 pour un montant de 52 M EUR, complétés à hauteur de 14 M EUR par l'État congolais.

Le projet WACS, projet de câble sous-marin à fibre optique tiré depuis l'Afrique du Sud jusqu'au Royaume-Uni et longeant les côtes congolaises, permet au Congo de pouvoir bénéficier d'une entrée numérique internationale depuis mai 2012. Le gouvernement congolais, avec l'appui de la Banque européenne d'investissement étudie la possibilité de connecter le pays à un second câble sous-marin à fibre optique.

Un maillage du marché par plusieurs opérateurs

Une dizaine de sociétés fournisseurs d'accès Internet opèrent aujourd'hui sur le marché. L'opérateur historique, Congo Telecom, propose des offres Internet fixe par fibre optique aux clients résidentiels et aux entreprises. Le Groupe Vivendi Africa (GVA) a lancé son offre Internet par fibre optique aérienne en 2018 à Pointe-Noire. GVA s'appuie sur la force de vente de Canal+, bien implantée, pour commercialiser son offre sous la marque Canal box et sur celle de l'opérateur local OFIS, dont elle a racheté l'activité Internet Yattoo. MTN et Airtel offrent également des services Internet fixe par fibre optique et par radio. D'autres opérateurs moins offensifs, tels que Alink Telecom, PI Service/Sky TIC et AMC Telecom, sont également présents sur ce marché.

Sur le marché de la téléphonie mobile, deux opérateurs, MTN (Afrique du Sud) et Airtel (Inde), ont un monopole de fait avec des parts de marché respectivement de 69 % et 31 % pour un marché total estimé à 11,8 Mds FCFA en 2020. En termes d'abonnés, MTN et Airtel comptent respectivement 3,2 millions et 2 millions d'utilisateurs. Les deux opérateurs MTN et Airtel se partagent, par ailleurs, le marché de l'Internet mobile dont les revenus s'élèvent à environ 4,4 Mds FCFA. Ce marché compte près de 3 millions d'abonnés et affiche un taux de pénétration de 51 % contre 43,3 % il y a un an. MTN et Airtel ont des parts de marché respectives de 57 % et 43 %. Le marché se développe rapidement du fait des nouvelles habitudes des utilisateurs qui communiquent de plus en plus *via* les applications de type WhatsApp ou Messenger.

Le marché du *mobile money* est également dynamique. Il compte 2,1 millions d'abonnés pour une valeur totale des transactions de 116,3 Mds FCFA au cours du mois de juin 2020. MTN en est leader avec une part de marché de 80 %, contre 20 % pour Airtel.

Des freins au développement du secteur

Si la qualité des services s'améliore, bien que la faible qualité des réseaux et le coût élevé des connexions Internet soient encore souvent décriés, il reste de nombreux freins au développement du secteur du numérique. Malgré les efforts déployés ces dernières années, le pays souffre ainsi de la connectivité Internet la plus faible de la région. Selon l'Union internationale des télécommunications, en 2018, seuls 9,7 % des Congolais avaient un accès quotidien à Internet, reléguant le Congo au 174^{ème} rang. De nombreux obstacles demeurent afin de parvenir à disposer d'une infrastructure technologique qui supporte Internet et notamment la fourniture de services électriques qui reste un point noir dans le développement du numérique. L'absence de statistiques fiables, qui permettraient d'affiner la connaissance des habitudes et usages des consommateurs et ainsi faciliter le développement de solutions numériques adaptées, représente également un frein important au développement du secteur.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique du Congo baptisée « Congo Digital 2025 » a été officiellement présentée à Brazzaville en août 2019. Sa mise en œuvre et le bouclage de son financement ont été confiés à la Direction Générale du développement de l'économie numérique, mais le contexte économique actuel n'est pas propice aux grands investissements.

Différents chantiers d'informatisation ont néanmoins progressé ces dernières années afin d'améliorer la gouvernance du secteur. Un arsenal de réformes a été lancé dans toutes les régies financières afin de mieux collecter et sécuriser les recettes publiques. Il s'agit, en particulier du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), du Système de suivi de paiement des créances de l'État (SYSPACE), du Système de gestion des impôts et taxes (E-TAX), du nouveau Système douanier informatisé (E-DOUANES).

Un cadre fiscal qui s'est alourdi

L'État a instauré en 2019 de nouvelles impositions peu incitatives qui créent un cadre pénalisant à l'activité des entreprises. Différentes mesures viennent alourdir la fiscalité du secteur : création d'une taxe de 10 % sur les abonnements et réabonnements aux chaînes télévisuelles, création d'une taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires



HT des sociétés de télécommunications au titre de la contribution au Fonds de service universel des communications électroniques, instauration d'un timbre électronique de 50 FCFA sur les paiements électroniques, non déductibilité de la TVA sur les prestations de services étrangers.

L'instauration en septembre 2019 de la taxe de 1 % sur les transactions électroniques a entraîné une baisse des transactions *mobile money*. A cet égard, les autorités poussent le projet d'instaurer une obligation de paiement dématérialisé pour les services publics de l'eau et de l'électricité, le secteur des télécommunications (téléphone, Internet fixe et mobile) et le secteur de la télévision payante. Si ce projet a pour but de sécuriser les recettes de l'État, il aurait des conséquences substantielles pour les entreprises. Ce projet figurait déjà dans la loi de finances 2019, repris en 2020 et il figure désormais au PLF 2021. Au-delà du fait qu'il ne laisse pas le choix du moyen de paiement au client, il pourrait ne pas être non plus sans conséquence sur les populations les plus fragiles qui ne disposent pas d'accès au paiement par téléphonie mobile.

Un écosystème encore peu développé

Quelques entreprises ont réussi à se faire une place dans le secteur, en particulier dans le domaine de la fourniture de services aux entreprises, mais l'écosystème demeure relativement fragile et de nombreuses petites entreprises peinent encore à exister en l'absence de débouchés ou de dynamique d'ensemble. L'État dispose donc d'un espace pour aider les entreprises à grandir.

Il existe quelques incubateurs privés parmi lesquels l'association Bantuhub, lancé en janvier 2015 par le fondateur de la société de communication VMK, et l'association Yékolab, lancée en février 2015 à Brazzaville et en 2017 à Pointe-Noire par un jeune entrepreneur franco-congolais. Yékolab a déjà formé gratuitement des centaines de jeunes Congolais au développement d'applications mobiles et de logiciels. Ces incubateurs offrent un cadre de travail aux jeunes entrepreneurs des NTIC qui fait défaut actuellement. Par ailleurs, Total a créé fin 2019 un incubateur à Pointe-Noire. Situé en plein cœur du centre-ville, Total Startup Center est un espace collaboratif offrant un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets. Plusieurs projets ont déjà été retenus pour la première promotion de Total Startup Center.

Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives comme le Salon International des technologies de l'information et de l'innovation (Osiane) organisé par l'association Pratic avec le soutien de l'ARPCE, méritent d'être soulignées. La 4^{ème} édition, organisée du 16 au 18 avril 2019, a accueilli une soixantaine d'entreprises, dont 40 entreprises exposantes et près de 6 000 visiteurs. L'association Pratic est également à l'initiative du forum Brazza Fintech qui organise des conférences débats autour de la technologie financière. La deuxième édition s'est tenue début 2020. En avril 2019 a aussi été créé avec le soutien de l'Ambassade de France, le Club Congo-France Numérique. Cette association, qui regroupe une trentaine d'acteurs français et congolais exerçant directement ou indirectement dans le domaine du numérique, se veut être une plateforme d'échanges et d'opportunités d'affaires dans le secteur du numérique.

Un besoin de formation

Le manque de compétences est un vrai sujet, le secteur du numérique au Congo ne pouvant encore s'appuyer sur le capital humain nécessaire pour développer ou conforter son écosystème. Il existe peu de structures de formation au numérique et la plupart n'offrent que des formations générales.

L'ouverture en octobre 2016 de la « Grande école du numérique du Congo » concoure néanmoins à élargir l'offre de formation dans ce secteur. Cette école a l'ambition de former chaque année de nombreux jeunes aux métiers du web et du numérique. Un incubateur universitaire sur les métiers du numérique dénommé PUIITS (Programme universitaire d'innovation en technologies et services) a aussi été mis en place par l'ARPCE en mai 2018, en partenariat avec la Banque mondiale. Ce programme vise aussi à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs des métiers du numérique et de soutenir les jeunes porteurs de projets innovants dans la création de leur entreprise.

GABON

Le développement des TIC stimulé par une politique volontariste de soutien au numérique

Devant l'essoufflement de sa rente pétrolière, le gouvernement gabonais, cherchant à diversifier son économie, a réussi à développer le secteur des nouvelles technologies en une dizaine d'années par une politique volontariste de promotion et d'investissements dans le secteur du numérique. Le Gabon est aujourd'hui le 6^{ème} pays africain le plus connecté (le 1^{er} en Afrique centrale) selon le dernier classement de l'indice de développement des TIC (2017) de l'Union internationale des télécommunications, et le pays a divisé par 10 le coût de l'accès à Internet tout en multipliant par 7 le nombre d'abonnés en une décennie.

Le Gabon a par ailleurs développé de nombreux services liés, dont le *mobile money* qui compte désormais plus de 200 000 utilisateurs par mois, pour des volumes de transactions mensuelles de plus de 20 Mds FCFA. Avec un chiffre d'affaires global, toutes branches confondues, de 249 Mds de FCFA en 2019 (soit environ 5 % du PIB), le secteur des TIC emploierait plus de 10 000 personnes. Malgré quelques ralentissements dus à la situation économique depuis 2014, les perspectives du secteur restent positives.

Le Gabon a investi massivement depuis 2012 dans la construction d'un réseau haut débit à fibre optique

Les infrastructures se sont mises en place progressivement notamment grâce au soutien des bailleurs. La composante gabonaise du projet sous-régional « *Central African Backbone* » (CAB) a été lancée en 2010 avec l'appui financier de la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Au-delà d'un projet dont la finalité est d'interconnecter tous les pays de l'Afrique centrale, il vise aussi à doter le Gabon d'un réseau performant de communications. Le projet Backbone National Gabonais (BNG, boucle optique qui part du point d'atterrissage du câble sous-marin ACE et se déploie sur l'ensemble du territoire), approuvé en mars 2012 par le Conseil d'administration de la Banque mondiale, a bénéficié d'un prêt de 58 M USD, puis d'un financement additionnel de 23 M USD en 2016. Ce réseau terrestre d'une longueur de 1 500 km à travers le Gabon le long de la voie ferrée est exploité par la société Axione (filiale de Bouygues Energies & Services) qui intervient comme opérateur privé de l'infrastructure afin d'exploiter, maintenir, et commercialiser les capacités du réseau de fibre optique dans le cadre d'une délégation de service public signée début 2015 avec la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN). Depuis le début de cette commercialisation, les tarifs ont fortement baissé (entre 44 et 88 %) et la qualité s'est grandement améliorée grâce notamment à la mise en place d'une sécurisation automatique entre les deux câbles sous-marins qui arrivent au Gabon.

Le développement des infrastructures et les réformes entreprises sur le plan institutionnel – redéfinition des rôles de l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF) et du régulateur ARCEP – ont permis d'attirer des investissements étrangers, dont le Group Vivendi Africa (GVA) qui a lancé en octobre 2017 au Gabon sa première opération africaine en tant que fournisseur d'accès Internet, avec un investissement de près de 10 Mds FCFA sur trois ans. L'opérateur déploie son propre réseau de fibre optique jusqu'au domicile – *Fiber To The Home* (FTTH) – en partenariat avec la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). GVA commercialise sous la marque CANALBOX ses offres Internet très haut débit à destination du grand public, le prix d'entrée de gamme étant 25 000 FCFA/mois pour 10 mpbs, en illimité et sans engagement.

Ce secteur dynamique est devenu un vivier pour le développement des compétences et de l'innovation

De nombreuses initiatives ont vu le jour en matière de formation comme le projet « *Train my generation 5 000* » (partenariat Airtel-Unesco visant à former 5 000 jeunes aux technologies de l'information et de la communication) ou encore la création du premier campus virtuel d'Afrique centrale (centre de ressources *e-learning* Avicenne, inauguré à Libreville en 2016).

Tout un écosystème s'est surtout mis en place autour d'initiatives privées à l'instar du challenge « *Starter* » de TOTAL, ou le monde associatif, visant à aider de jeunes créateurs, et mettre en place des démarches d'incubation (*Junior Achievement* – Fondation Entrepreneurium...). En 2018 est lancée la Société d'Incubation Numérique du Gabon (SING) en partenariat avec l'État et la Banque mondiale. La société fournit aux entreprises des services de soutien à la transformation numérique (conseils et diagnostics, solutions informatiques, etc.) et elle fonctionne comme une couveuse d'entreprises, à travers son programme



d'accélération « Cohorte Innovation 4.0 », offrant du soutien au financement et à l'exécution, accès au mentorat et aux investisseurs, formations, etc.

Un secteur non négligeable pour l'économie gabonaise

Le secteur du numérique est un levier de croissance important pour l'économie gabonaise. En effet, le marché des télécommunications du Gabon est désormais caractérisé par la connexion des principaux centres urbains à la technologie 3G/4G. Le taux de pénétration d'Internet se situait autour de 50 % en 2017 (en majorité *via* des terminaux mobiles) tandis que le taux de pénétration du mobile était de 138 % en 2018 selon les chiffres de l'UIT relayés par la Banque mondiale. Le chiffre d'affaires global du secteur atteint près de 250 Mds FCFA par an pour un ARPU¹ téléphonie mobile mensuel de 35 000 FCFA.

L'exercice 2019 a été plutôt favorable au secteur : le nombre d'abonnés téléphonie mobile est en hausse de +2,1 %, tandis que le nombre d'abonnements Internet a augmenté de 6,7%², hausse portée par le développement d'offres concurrentielles sur l'Internet mobile et par l'amélioration de la couverture réseau.

Le parc des abonnements Internet est partagé entre quatre opérateurs : Airtel Gabon (Internet mobile), Gabon Telecom (Internet mobile, ADSL et fibre), GVA (fibre FTTH) et GBM (ADSL et fibre).

Des perspectives encourageantes malgré quelques ralentissements

Certains projets ont dû être réorientés, et d'autres ont pris un peu de retard, en raison d'un manque de financements.

Ainsi, le projet de « Villages numériques », lancé en 2015, porté par la société Samsung et visant à proposer des plateformes éducatives, sanitaires et sociales dans les zones rurales éloignées a été stoppé pour être réorienté dans le cadre du programme E-Gabon proposé par l'ANINF, décliné en e-santé, e-visa, e-taxes etc. Dans la continuité du projet BNG, le projet e-Gabon (2016-2022), financé par la Banque mondiale (57,5 M USD), vise à moderniser les équipements et infrastructures des établissements de santé et à mettre en place des incubateurs spécialisés dans le domaine des TIC. Un appel d'offres est d'ailleurs en cours pour l'informatisation des hôpitaux du pays.

Prévue dans le cadre du Plan sectoriel Gabon numérique, la stratégie de migration vers la télévision numérique était programmée pour fin 2015. Les reports successifs liés à des difficultés de financement notamment ont rendu le projet moins pertinent en raison des évolutions technologiques, d'autant que les offres satellitaires connaissent une forte pénétration dans le pays (près de 340 000 abonnés, en croissance continue). Le secteur souffre néanmoins de la problématique du piratage, de plus en plus conséquent, et des offres IPTV.

De même, la mise en œuvre de la phase 2 du projet CAB (extension du réseau de fibre optique par la pose d'un linéaire de 2 185 km supplémentaires destiné à connecter l'arrière-pays, et création de deux *datacenter* et d'un Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CSIRT)) est pour le moment suspendue à l'obtention de financements. Néanmoins, les travaux d'extension de la phase 1 du projet CAB en vue de l'interconnexion au nord du Gabon notamment (520 km de fibre optique terrestre) réalisés par l'opérateur sud-coréen KT Corporation depuis 2017 sont en cours de réception.

Fin 2019, Gabon Telecom a mis en place un champ d'expérimentation de la 5G pour un an sur trois sites de Libreville en partenariat avec le groupe Huawei et Nokia, alimentant des perspectives plutôt positives pour ce secteur, à condition que des financements soient trouvés dans un contexte économique contraint.

¹ *Average Revenue Per User* : chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé avec un client.

² Rapport annuel de l'ARCEP.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Les investissements réalisés dans le secteur des TIC restent insuffisants pour rattraper le retard sur les pays voisins

La Guinée équatoriale a réalisé d'importants investissements dans le développement des infrastructures au cours de la dernière décennie (routes, bâtiments publics, ports), mais ces investissements ont peu porté sur les infrastructures de télécommunications. En conséquence, le pays présente un coût de l'accès à Internet parmi les plus chers au monde selon le classement de l'Union internationale des télécommunications (UIT), un gigaoctet coûtant environ 31 EUR, et le taux de pénétration d'Internet est extrêmement faible (26 %) avec de plus de profondes disparités entre les deux principales villes (Malabo et Bata) et le reste du pays.

Les autorités ont toutefois réalisé un certain nombre d'investissements depuis 2008 dans ce domaine. Ils ont mis en place les deux câbles sous-marins reliant le continent à l'île et au Cameroun, permettant d'accroître l'utilisation d'Internet dans le pays (désormais plus de 300 000 utilisateurs réguliers). Le déploiement d'un réseau national a également été mené avec un total de 19 villes connectées, dont trois sur l'île de Bioko (Malabo, Luba et Riaba).

Structure des télécommunications en Guinée équatoriale

La gestion des infrastructures de télécommunications équato-guinéennes a été confiée à GITGE (Gestor de Infraestructuras de Telecomunicaciones de Guinea Ecuatorial), un organisme public dépendant du ministère des Transports, Technologies, Courriers et Télécommunications. Il procède à la maintenance des deux câbles Ceiba-1 (qui relie Malabo à Bata)³ et Ceiba-2 (qui relie Malabo à Kribi au Cameroun)⁴, tous les deux connectés au câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe), ainsi qu'au réseau terrestre.

GITGE est également en charge de la revente de bande passante aux différents opérateurs de télécommunications : Muni et Getesa, qui sont aussi les deux principaux opérateurs mobiles, mais également Guinea Net, Fenix, Connexia, Gecomsa, Officetech, IPX, exclusivement opérateurs Internet.

Suite à l'installation du deuxième câble de fibre optique en 2017, GITGE a annoncé une baisse de 27 % à 40 % des prix de vente, qui devront être impactés par les opérateurs. Les prix de vente de GITGE restent, malgré cette baisse, très élevés par rapport aux autres pays de la CEMAC, et la législation empêche toute modification des prix sans accord gouvernemental.

Cette baisse des prix n'est de plus pas répercutée directement ou intégralement par les opérateurs – le prix d'une connexion Internet 1 Mo/s est toujours d'environ 150 EUR par mois – et, plus globalement, la qualité de service reste aléatoire. Ceci empêche nombre d'équato-guinéens de pouvoir bénéficier d'une connexion stable et d'un accès rapide sur les téléphones, forçant de nombreuses personnes à se rendre dans les rares espaces de wifi gratuit sur les paseos ou dans le centre.

Importance des TIC dans l'économie et la société équato-guinéenne

De par le coût élevé d'Internet et le manque de compétence informatique, le secteur du numérique est peu développé. Les entreprises internationales et les quelques grandes entreprises équato-guinéennes sont les seules à disposer d'un accès Internet professionnel d'une qualité décente. Certaines banques (Ecobank, BGFI, Société générale) proposent des services de paiement en ligne et sur mobile, peu utilisés. Les réseaux sociaux permettent à une grande majorité d'entreprises, dans la restauration, l'hôtellerie, les commerces de proximité, de communiquer en interne et en externe, de sensibiliser leurs clients et de faciliter les livraisons à domicile de tout type de bien. La Covid-19 a accéléré la mise en place de ces services, limités néanmoins par le coût d'Internet.

Au-delà des applications mobiles, il y a une faible connaissance et peu de formations universitaires ou professionnelles permettant à toute personne d'acquérir des compétences informatiques pouvant l'aider à trouver du travail dans une entreprise privée ou publique. GITGE a mis en place un événement, Campus TEG,

³ Le système est équipé de quatre paires de fibres optiques par lesquelles il est possible de transmettre une capacité initiale de 20 Go/s, qui a par la suite été augmentée à 50 Go/s.

⁴ Il est doté d'une capacité technique de 40 Gbps qui peut être augmentée à 100 Gbps pour répondre à la future demande en connectivité. Le câble a été construit par Huawei Marine Networks Co Ltd.



se déroulant sur une vingtaine de jours, afin de révéler et de former les futurs entrepreneurs du secteur. La session 2020, la troisième, s'est déroulée virtuellement. Elle a permis, malgré les conditions, de réunir passionnés d'informatique, d'innovation, autour de conférences, d'ateliers, permettant le développement d'outils technologiques et de logiciels utiles à l'économie et à la société équato-guinéenne. Des prix sont accordés aux meilleurs projets, mais GITGE n'assure pas de suivi financier ou technique de ces jeunes récompensés.

Une stratégie numérique encore imprécise, qui demande des investissements importants

La faiblesse du secteur privé conjugué à un prix d'Internet restrictif empêche le développement rapide du secteur numérique. Les progrès dans l'ensemble des TIC sont incontestables depuis 10 ans, mais le retard pris et les investissements des pays voisins font de la Guinée équatoriale l'un des pays les moins avancés en matière de TIC. Les autorités et l'agence publique mettent en place quelques projets intéressants, mais l'ensemble manque de structure.

Un projet d'administration numérique (CNIAPGE) se développe, les douanes s'informatisent (Sydonia) des sites gouvernementaux se créent depuis quelques mois, avec des publications d'un certain nombre de documents publics (lois, procédures fiscales) mais il y a encore peu de fonctionnaires qui utilisent leur courriel gouvernemental, et tous les ministères ne sont pas connectés à leur propre réseau Internet.

Tout progrès dans les TIC suppose donc une libéralisation du secteur, une baisse importante des prix d'Internet, un investissement important en termes d'infrastructures pour connecter les différentes villes du pays et multiplier les connexions à l'ACE, et des efforts en termes de formation et de généralisation de l'ensemble des outils numériques.

RDC

Secteur des TIC : peu de financements publics et un écosystème privé encore embryonnaire

Une fracture numérique encore bien réelle

Malgré un potentiel indéniable, lié notamment à une population estimée à 90 millions d'habitants, le secteur des télécommunications peine à se développer en RD Congo. Aujourd'hui, les services de télécommunication mobile sont offerts par quatre opérateurs : Orange, Vodacom, Airtel et Africell. Contraint par le très faible pouvoir d'achat de la population (inférieur à 500 USD par an en moyenne), le marché de la téléphonie mobile ne comptait encore que 36,5 millions de cartes SIM en 2018, soit un taux de pénétration de 40 %, un des plus faibles d'Afrique subsaharienne. A l'instar d'autres pays africains encore peu bancarisés – moins de 5 % de la population pour la RD Congo – les opérateurs de téléphonie mobile se sont lancés sur le marché des services financiers (Orange money, M-Pesa). Mais aujourd'hui seuls 1,6 millions de personnes seraient des utilisateurs réguliers du *mobile money*, ce qui reste faible en comparaison de pays en pointe comme le Kenya où 60 % de la population a d'ores et déjà accès à ces services.

En RD Congo, la fracture numérique reste importante et rattraper ce retard sur les services de télécommunications constitue un défi pour un pays aussi grand (4,5 fois la taille de la France) et enclavé. Les infrastructures actuelles sont défaillantes et rendent difficiles la connectivité internationale et interrégionale comme les liaisons Internet, tant en termes de débits disponibles que de qualité de service et de coûts. Actuellement, seul 20 % de la population congolaise a accès à la 3G alors que la couverture des autres pays d'Afrique subsaharienne est en moyenne de 59 % et de 85 % au plan mondial. Par voie de conséquence, le coût des opérations numériques en RD Congo demeure très élevé. Pour compliquer la donne, le niveau de taxation des télécommunications est l'un des plus élevés d'Afrique.

L'économie numérique, un moteur pour le développement économique

En dépit de ces failles et de ces difficultés, des opportunités de développement de l'économie numérique se font actuellement jour à Kinshasa. Un écosystème numérique, encore fragile, est apparu. Dans la capitale congolaise, il est porté par un nombre limité « d'incubateurs » à l'instar de « Kinshasa Digital » et d'« Ingenious city » qui bénéficient d'un soutien actif des autorités, de l'appui des acteurs privés (opérateurs de



télécoms) et qui devrait susciter un intérêt croissant de la part des bailleurs.

Mais cet écosystème, qui se réduit à quelques dizaines de *start-ups*, reste fragmentaire et fragile. Seule une portion congrue d'entre elles tirent effectivement des revenus de leur activité. Les plus avancées se concentrent auprès des populations urbaines et solvables (par exemple, E-Mart, un site de e-commerce) tandis que la création de services est rendue compliquée par les limites de la connectivité et les habitudes de consommations des populations. Des structures comme le « Lumumba Lab » se donnent une mission sociale d'alphabétisation numérique.

Des besoins de structuration et de professionnalisation du secteur sont récemment apparus avec l'émergence de Kinshasa Digital. Un premier pas en ce sens a pu être observé en avril 2020 au travers d'un sommet régional, organisé en avril 2020, avec Kinshasa Digital et « Congo Tech », une fédération nouvellement créée. Il a réuni de très nombreux acteurs de six pays voisins.

Le plan national au numérique adopté en 2019, qui prévoit 68 projets d'ici 2025, doit encore être financé

Les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience des enjeux du numérique sur le développement du pays. Telle est l'ambition exprimée par le Président Tshisekedi au travers de son Plan national au numérique (PNN) qui souhaite « faire du numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social ». Ce programme, publié en septembre 2019, a associé une cinquantaine d'experts congolais pendant quatre mois. Il propose de réaliser 68 projets d'ici 2025 répartis sur quatre piliers : infrastructures, contenus, usages, gouvernance et régulation. Deux projets prioritaires (identité numérique et visa) ont été identifiés et, avec lui, le chantier d'une carte nationale d'identité et d'un registre national biométrique, crucial pour le recensement du corps électoral en vue des prochaines élections générales.

L'organisation institutionnelle du secteur sera par ailleurs restructurée autour d'un Conseil national du numérique (CNN) – une instance de pilotage de la stratégie, qui rassemblera les principaux Ministres concernés – et d'une Agence du numérique (ADN) facilitant la mise en œuvre du PNN et disposant pour son action des ressources du Fonds de service universel (lui-même alimenté par une taxe de 3 % du chiffre d'affaires des opérateurs).

Le financement de ces 68 projets reste néanmoins à déterminer. Faute de revenus publics suffisants pour en assurer le financement, l'État congolais devra faire appel au secteur privé au travers de partenariats public-privé et mobiliser des financements auprès des bailleurs de fonds.

Toujours dans la perspective d'une mutation vers l'économie numérique, lors du Conseil des ministres du 16 octobre 2020, le Président Tshisekedi a réaffirmé sa volonté de se doter d'une structure *ad-hoc* dite « Coordination Présidentielle du Digital ». Elle aura pour mission « de préparer et définir la stratégie du président de la République en matière de gestion de l'information et de développement du marché du numérique et d'en identifier les axes prioritaires ». Néanmoins, la création de cette structure conforte les critiques de certains quant à la création d'institutions budgétivores face aux maigres recettes publiques.

Le décret sur la taxation des télécoms, un contre-exemple de mesure incitative

Une taxe, qui sera supportée par le consommateur, risque en revanche d'entraver la croissance d'un secteur qui continue, à tort, d'être perçu par certains non comme un produit de masse mais de luxe. Le décret du 9 mars prévoit que chaque utilisateur privé de services de téléphonie mobile devra s'acquitter d'une taxe afin de s'identifier dans le registre des appareils mobile. Il s'agira, en principe, d'assurer leur certification. Le montant de cette redevance annuelle a été fixé à 7 USD pour les smartphones 3G et 4G et à 1 USD pour les portables 2G, des montants très importants pour des populations à faibles revenus.

La GSMA, l'association représentant les opérateurs au plan international, a émis des doutes sur son bienfondé en précisant aux autorités que cette sécurisation, déjà en vigueur dans de nombreux pays, pouvait être réalisée gratuitement selon une procédure spécifiquement destinée à prévenir les vols et la contrefaçon de terminaux mobiles. Selon elle, aucun pays au monde ne perçoit une telle taxe pour financer un dispositif de cette nature.

Lorsque le décret sera en vigueur, le montant de cette taxe sera prélevé annuellement à la source lors des recharges d'unité. Selon les professionnels, la récurrence annuelle de cette taxe apparaît techniquement totalement injustifiée. Son prélèvement pourrait représenter jusqu'à 26 % de la valeur des services de téléphonie mobile pour le consommateur, un coût prohibitif et disproportionné qui obérerait le budget des consommateurs et risque de peser sur la croissance du secteur.



TCHAD

Le Tchad s'engage dans la modernisation de ses infrastructures de télécommunications

La modernisation des infrastructures de télécommunications, nouveau projet d'envergure avec la Chine

Le 7 juillet 2020, le Président de la République Idriss Déby Itno et l'Ambassadeur de Chine Li Jin Jin ont officiellement lancé un projet, entièrement exécuté par Huawei Technologies, visant à améliorer l'accès du pays au secteur des TIC et articulé autour de trois composantes :

- La réalisation d'un réseau de fibre optique traversant le pays du sud à l'est sur une distance de 1 200 km, suivant l'axe Doba, Koumra, Sarh, Kyabé, Amtiman, Abéché, Am zoer, Guéréda, Iriba, Amdjarass, ainsi qu'un maillage urbain offrant notamment la possibilité de connecter 1 000 clients grands comptes à N'Djamena par l'intermédiaire d'une boucle de 50 km ;
- La construction d'un centre national de données, sur une superficie de 2 000 m², afin de permettre le stockage et le traitement des données numériques de l'État ;
- La modernisation du réseau de la Société des télécommunications du Tchad (Sotel), par la construction de 200 antennes-relais 2G/3G/4G, ce qui devrait permettre l'extension de capacité en nombre d'abonnés de 300 000 à 1 000 000 personnes.

Découlant des négociations du sommet sino-africain de septembre 2018, ce projet d'envergure a notamment été permis par la signature d'un accord cadre et d'un accord de coopération économique et technique entre la République populaire de Chine et la République du Tchad, le 26 juin 2019, lors du Forum Investir au Tchad. Ces accords se sont concrétisés par une coopération technique, d'un montant de 14 Mds FCFA en dons et d'un prêt préférentiel de la China Exim Bank d'un montant de 111,4 Mds FCFA.

Une volonté d'intégration aux réseaux intercontinentaux de fibre optique

Alors que le Tchad était dépourvu de fibre optique au début de la décennie, l'inauguration en mars 2012 d'une connexion entre Mbéré (Cameroun)⁵ et N'Djamena, sur 830 km, avait permis de raccorder le pays au câble sous-marin SAT3. Un deuxième projet avait lui permis le déploiement de 1 047 km de fibre entre Djarmaya, Massaguet, Moito, Bokoro, Bitkine, Mongo, Mangalmé, Oumhadjer, Abéché, Farchana et Adré (Soudan) pour un coût global de 25 Mds FCFA. D'une durée initiale de 9 mois, ce projet réalisé par Huawei et entièrement financé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) s'était prolongé durant 4 ans, de novembre 2014 à novembre 2018, notamment du fait de la réduction drastique des ressources financières de l'État découlant de la baisse des cours du brut. Par ailleurs, le Tchad a reçu en mai 2019 un don de 19 Mds FCFA de la Banque africaine de développement, à travers les ressources de la Facilité d'Investissement pour l'Afrique déléguées par l'Union européenne. Ce financement qui s'inscrit dans le cadre du projet multinational de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS) devrait permettre de relier N'Djamena au réseau de fibre du sud de l'Algérie *via* Niamey au Niger, pour atteindre les câbles situés sous la Méditerranée.

Risques de malfaçons et incertitudes autour de la viabilité de la dette

Le contrat de Huawei avec le Tchad pour la réalisation d'un réseau de fibre n'est pas le premier de l'entreprise en Afrique, qui est désormais ancrée dans le paysage numérique du continent. Le recours à des prêts concessionnels octroyés par la China Exim Bank est souvent perçu comme une aubaine pour des États qui signent des contrats de gré à gré, pour des projets clefs en main. Néanmoins, le cahier des charges n'est pas toujours respecté et les entreprises sous-traitantes de Huawei, qui gèrent les travaux de génie-civil se sont souvent montrées défailtantes. Au Gabon, 10 % à 15 % des sections longeant les voies ferrées du Transgabonais ont dû être reprises parce que non étanches ; en Côte d'Ivoire, 400 des 1 400 km reliant San Pedro à Korhogo ont également dû être reposés ; enfin, au Congo la fibre optique, parfois déposée à même le sol avait été coupée et raccordée tous les 600 mètres, au lieu d'être installée d'un seul tenant⁶.

⁵ Le câble débouchant à Mbéré se prolonge jusqu'à Kribi, où se situe le point d'atterrissage du câble SAT3.

⁶ Jeune Afrique, « Télécoms : la mauvaise fibre des groupes chinois en Afrique », 7 juillet 2016.



Par ailleurs, alors que dans son analyse de viabilité de la dette de fin 2019, le FMI considérait le risque de surendettement extérieur du Tchad comme élevé, l'impact de la crise du coronavirus a considérablement augmenté ces risques, ainsi que l'incertitude autour de l'endettement du pays. Ainsi, le ratio dette/recettes devrait dépasser le seuil d'alerte jusqu'en 2027. À la suite de la restructuration de 2018, le nouveau contrat concernant la dette envers Glencore a permis de réduire le service de la dette et ainsi de compenser la baisse récente des cours du pétrole ; cependant, les mécanismes d'ajustement pourraient prendre fin après 2021. Si les risques se matérialisent, le ratio service de la dette/recettes augmentera considérablement, au risque de la rendre insoutenable.

Malgré un discours volontaire, le Tchad reste parmi les pays les moins avancés dans le secteur des TIC

Lors de la cérémonie d'ouverture du Salon International des TIC de N'Djamena, le 9 septembre 2014, le Président Idriss Déby déclarait vouloir faire du Tchad un hub mondial des TIC⁷. Six ans après, le pays figure néanmoins toujours en queue de peloton des classements internationaux. Ainsi, le pays occupait en 2017 le bas de classement concernant le coût de l'Internet haut débit mobile selon l'*Alliance for affordable Internet* (AAI) avec un prix du gigaoctet d'environ 12 USD, soit près de quatre fois plus qu'au Cameroun, pour une vitesse minimum de téléchargement inférieure de plus de 20%⁸. En janvier 2020, le pays comptait 2,2 millions d'utilisateurs Internet, (14 % de la population totale) et seulement 330 000 utilisateurs des réseaux sociaux⁹ (2% de la population totale), alors même que le nombre d'utilisateurs n'était que de 94 000 en janvier 2019. La fin de la censure des réseaux sociaux (Facebook et Whatsapp) qui a touché le pays entre mars 2018 et juillet 2019 (la plus longue imposée par un État sur le continent) explique cette très forte avancée qui pourrait présager un recul tout aussi fort, en cas de prolongement des nouvelles mesures de censure¹⁰.

Alors que les populations installées aux frontières du pays ont pu contourner la restriction et bénéficier de prix bien plus concurrentiels en s'abonnant par exemple à l'un des réseaux camerounais, le recours aux réseaux privés virtuels (VPN) constituent la seule alternative pour le reste de la population, moyennant un coût financier additionnel pour ces applications gourmandes en connectivité. Cette situation constitue un handicap supplémentaire pour les deux opérateurs téléphoniques du pays, dans un marché déjà marqué par les contraintes fiscales structurelles. En 2018, l'opérateur de téléphonie mobile Airtel Tchad a ainsi vu son chiffre d'affaires passer de 72 Mds FCFA à 60 Mds FCFA entre 2017 et 2018 (-21 %), alors que son résultat net passait lui de 4,5 Mds à 2,2 Mds (-51 %). Dans le même temps, le chiffre d'affaire de son concurrent Tigo connaissait lui aussi trois baisses successives en 2017 (-15,7 %) et 2018 (-8,6 %) et 2019 (-8,2 %) pour un total de 65,5 Mds FCFA. Ces mauvais résultats ont sûrement participé à la cession en mars 2019 de Tigo par le luxembourgeois Millicom International Cellular à l'opérateur Maroc Telecom, qui cherche à renforcer ses positions en Afrique centrale. Suite à un audit des réseaux des opérateurs, les manquements au protocole d'accord signé en juin 2019 concernant la couverture des réseaux et la qualité des services, a notamment conduit l'ARCEP à infliger une amende de plus de 8 Mds FCFA aux trois opérateurs du pays, à hauteur de 4,3 Mds pour Airtel (7 % du CA de 2019), 4,1 Mds pour Tigo (6,3 % du CA) et 0,7 Mds pour le troisième opérateur du pays, Salam (9,7 % du CA).

⁷ Discours d'ouverture du Salon International des TIC <https://www.presidence.pr-tchad.org/fr-news-1111.html>

⁸ Données extraites des études 2020 « *worldwide broadband speed data* » et « *global mobile data price comparison* » réalisées par le site cable.co.uk

⁹ Rapport Digital 2020 réalisée par *We are Social France* et *Hootsuite* <https://datareportal.com/reports/digital-2020-chad>

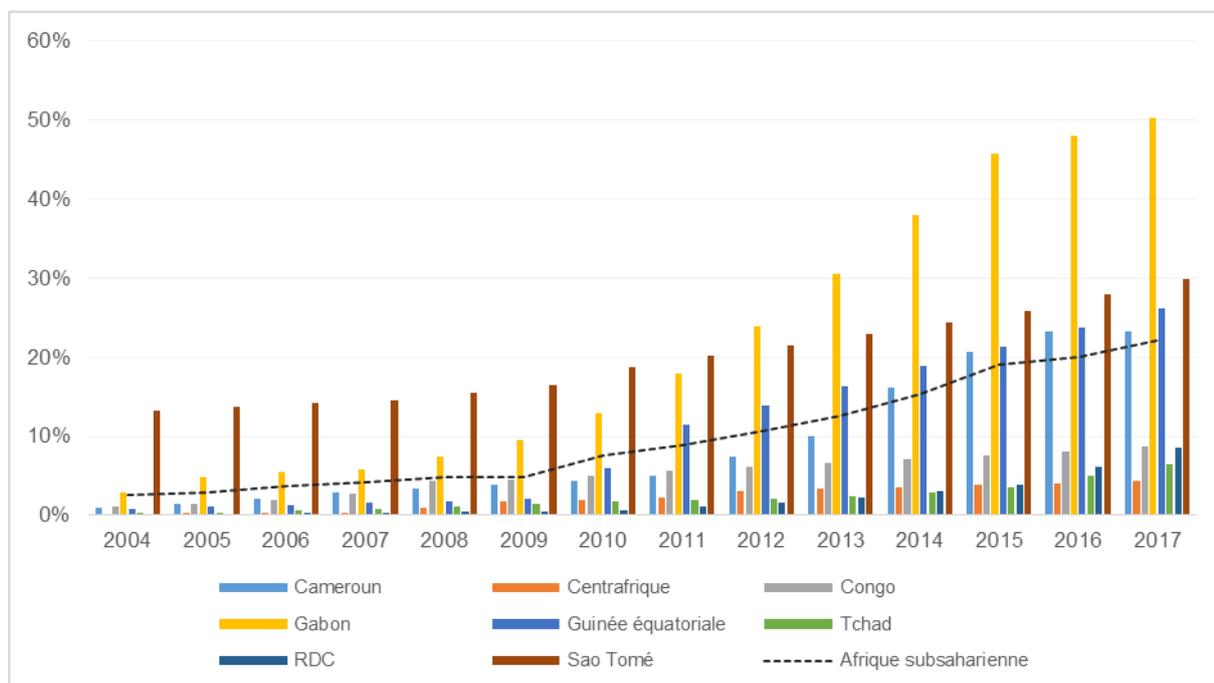
¹⁰ Un blocage des réseaux sociaux, depuis le mois d'août à N'Djamena, et la suspension de l'ensemble du réseau Internet, pendant plusieurs semaines en province, ont à nouveau été opérés suite à la diffusion des vidéos d'un conflit qui s'est terminé par un meurtre et un lynchage entre un colonel de l'armée et des mécaniciens sur un marché de N'Djamena, qui avait conduit à une indignation très forte au sein de la population.



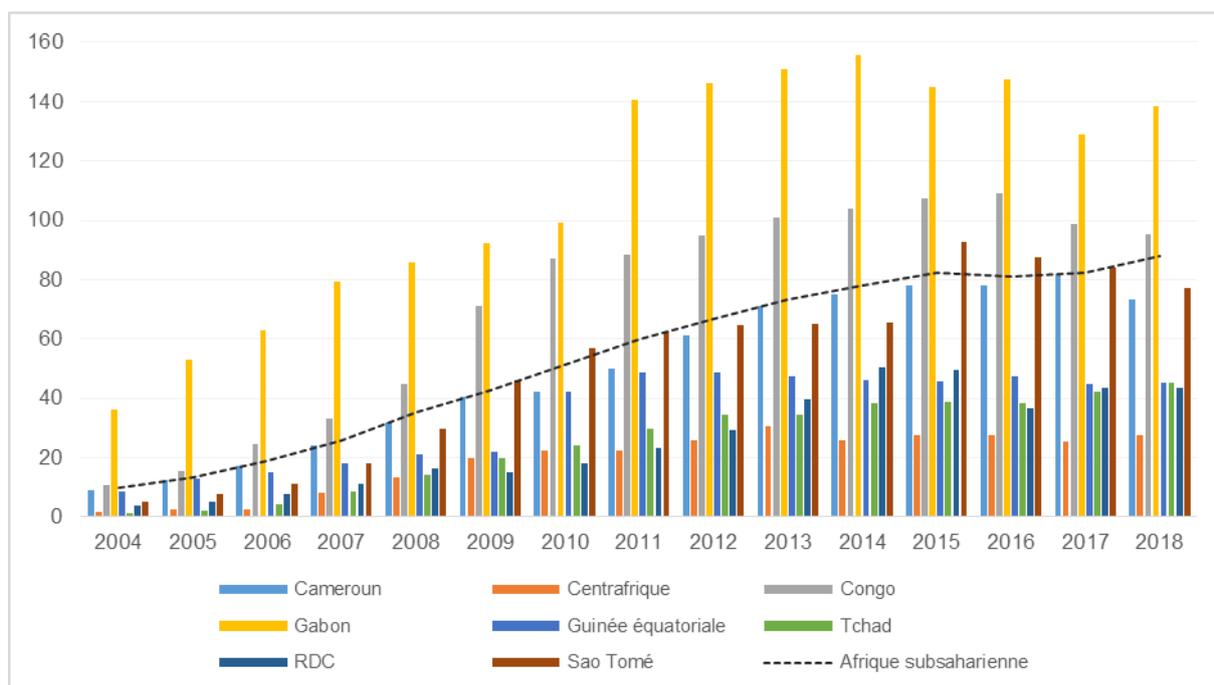
FOCUS STATISTIQUE

Diffusion des TIC en Afrique centrale (source : Banque mondiale)

Graphique 1. Utilisateurs d'Internet (% de la population)

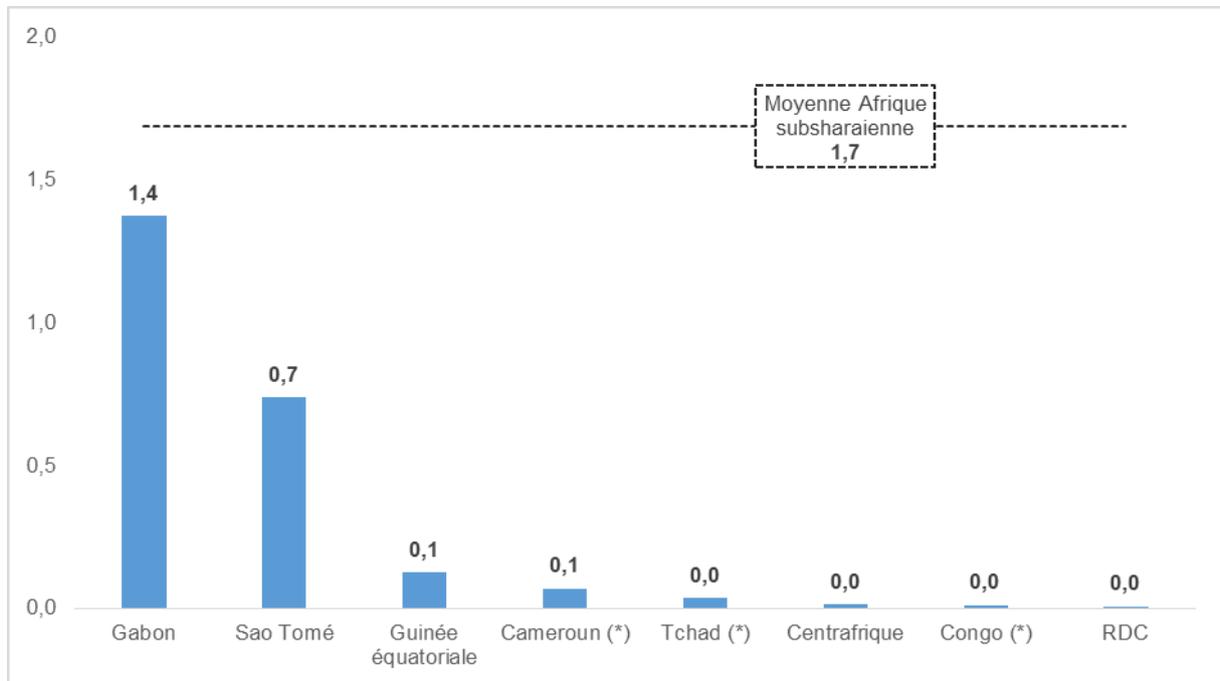


Graphique 2. Abonnements à la téléphonie mobile (pour 100 habitants)



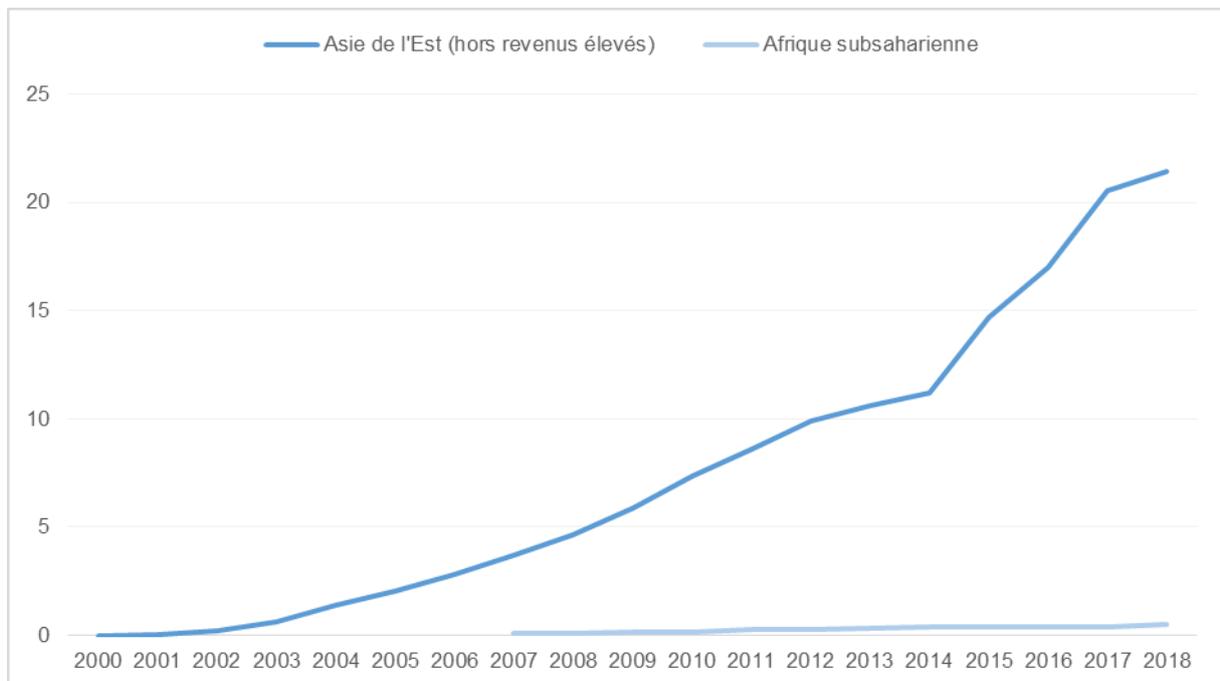


Graphique 3. Abonnements aux services d'accès haut débit sur ligne fixe (pour 100 habitants) (2018)



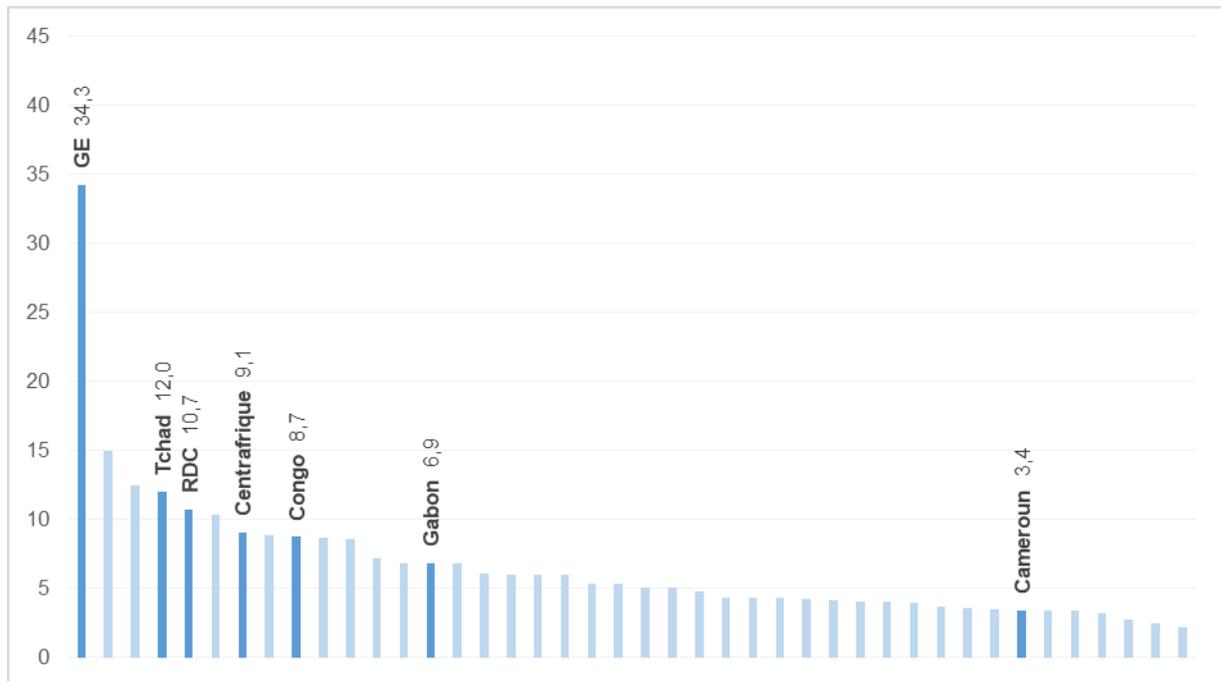
(*) Dernières données disponibles : Cameroun (2017), Tchad (2016), Congo (2014)

Graphique 4. Abonnements aux services d'accès haut débit sur ligne fixe (pour 100 habitants)





Graphique 5. Coût de l'Internet haut débit mobile pour les pays d'Afrique subsaharienne (USD/1GB) (2017)



Source : Alliance for affordable Internet


Principaux indicateurs macroéconomiques

| Pays | Sources | Données 2019 (prévisions 2020) |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Cameroun | Taux de croissance (%) | 3,9% (-2,8%) |
| | Taux d'inflation (%) | 2,5% (2,8%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) -3,3% (-4,1%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -4,4% (-5,4%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 42,7% (44,7%) |
| Centrafrique | Taux de croissance (%) | 3,0% (-1,0%) |
| | Taux d'inflation (%) | 2,7% (2,9%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) 1,4% (-2,3%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -4,9% (-5,6%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 47,2% (46,6%) |
| Congo | Taux de croissance (%) | -0,6% (-7,0%) |
| | Taux d'inflation (%) | 2,2% (2,5%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) 5,8% (-2,1%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | 3,5% (-5,7%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 83,7% (104,5%) |
| Gabon | Taux de croissance (%) | 3,8% (-2,7%) |
| | Taux d'inflation (%) | 2,0% (3,0%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) 2,1% (-5,4%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -0,3% (-9,1%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 62,4% (73,9%) |
| Guinée Equatoriale | Taux de croissance (%) | -6,1% (-6,0%) |
| | Taux d'inflation (%) | 1,2% (3,0%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) 1,8% (-4,0%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -5,9% (-9,6%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 41,1% (51,2%) |
| RDC | Taux de croissance (%) | 4,4% (-2,2%) |
| | Taux d'inflation (%) | 4,7% (11,5%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) -2,1% (-1,9%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -3,8% (-4,8%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 14,7% (16,1%) |
| Sao Tomé et Príncipe | Taux de croissance (%) | 1,3% (-6,5%) |
| | Taux d'inflation (%) | 8,4% (7,9%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) -1,8% (-1,4%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -12,5% (-17%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 73,1% (73,6%) |
| Tchad | Taux de croissance (%) | 3,0% (-0,7%) |
| | Taux d'inflation (%) | -1,0% (2,8%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) -0,2% (-0,6%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -4,9% (-13,3%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 44,3% (46,4%) |
| CEMAC | Taux de croissance (%) | 2,0% (-3,2%) |
| | Taux d'inflation (%) | 1,8% (2,8%) |
| | Solde budgétaire dons inclus (% PIB) | FMI (octobre 2020) 0,0% (-3,6%) |
| | Solde extérieur courant (% PIB) | -2,8% (-7,5%) |
| | Dettes publiques (% PIB) | 51,8% (57,6%) |
| Taux de change moyen - septembre 2020 (1USD = ... F CFA) | | fxtop.com 556,3 |
| Taux de change moyen - septembre 2020 (1USD = ... FC) | | fxtop.com 1962,8 |
| Cours moyen baril Brent - septembre 2020 (en USD) | | INSEE 40,9 |

Source : FMI – World Economic Outlook (octobre 2020)

Copyright

 Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Chef du Service Economique Régional (adresser les demandes à yaounde@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Economique Régional de Yaoundé, Service Economique de Libreville, Service Economique de Brazzaville et Service Economique de Kinshasa

Adresse : BP. 1631 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

Rédigée par : Service Economique Régional et correspondants

Revue par : Pierre GRANDJOUAN

Version du 30 octobre 2020